

DATE : 04/12/2021

REFERENCE : DGS-URGENT N°2021_124

**TITRE : OUVERTURE DU PORTAIL POUR LA COMMANDE DE VACCINS ENTRE LES 6 ET 7
DECEMBRE 2021**

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédicure-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous des précisions sur les modalités de la prochaine session de commandes en flacons de vaccins Moderna et Pfizer-BioNTech **entre les 6 et 7 décembre**.

Ce document s'articule en trois parties :

- I) MODALITES D'OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDE
- II) PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES
- III) POINT D'ATTENTION SUR LA PEREMPTION DES DOSES DE VACCIN

I. MODALITES D'OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDES ENTRE LES 6 ET 7 DECEMBRE

Professionnels de ville et structures habilités à commander :

Le [portail de télé-déclaration](#) sera ouvert **du lundi 6 décembre 8h au mardi 7 décembre à 23h** pour la commande en vaccins Moderna et Pfizer-BioNTech des pharmaciens, médecins, IDE, sages-femmes, chirurgiens-dentistes, services de santé du travail (SST), laboratoires de biologie médicale (LBM), services de santé universitaire (SSU), les maisons de santé pluri-professionnelles (MSP), les centres de santé (CDS) ainsi que les foyers d'accueil médicalisés (FAM) et les maisons d'accueil spécialisées (MAS). **Ils pourront commander autant de flacons de vaccins Moderna et Pfizer-BioNTech qu'ils le souhaiteront, en veillant bien à ne pas constituer de stocks non utilisés.**

Il est rappelé aux officines qu'elles ne peuvent pas refuser de prendre la commande des services de santé du travail (SST ou SPST), car ces derniers ont toujours le droit de commander des flacons via leur officine de référence à travers le portail de commande.

Les EHPAD, USLD et résidences autonomes seront également autorisés à commander, dans le cadre de leur campagne de rappels, autant de flacons de vaccins Pfizer-BioNTech qu'ils le souhaiteront, dans la limite du nombre de leurs résidents, et en veillant à ne pas constituer de stocks non utilisés.

Les médecins, les sages-femmes et les chirurgiens-dentistes peuvent commander des flacons via leur officine de rattachement, comme précisé par le [DGS-Urgent N°2021_19](#). Les infirmiers, les LBM, les SSU, les SST, les CDS, les MSP, les FAM et les MAS sont invités à se rapprocher de l'officine de leur choix, afin qu'elle commande pour eux.

Importance de la bonne utilisation des flacons :

Dans le contexte actuel d'accélération de la campagne de vaccination, nous devons collectivement nous mobiliser afin de minimiser les pertes de doses et la constitution de stocks dormants. Nous vous demandons donc d'extraire un maximum de doses dans chaque flacon (7 doses pour Pfizer-BioNTech, 12 doses pour Moderna en doses pleines et jusqu'à 24 pour les ½ doses Moderna en rappel) et de ne pas commander au-delà de ce que vous estimez possible d'injecter.

Un ajustement des commandes demeure envisageable si celles-ci s'avéraient dépasser les doses effectivement injectées en ville et les rendez-vous ouverts, conduisant *in fine* à une hausse nette des stocks à terme.

Précisions sur l'utilisation du vaccin Moderna dans la campagne de rappel

Il est rappelé aux professionnels de santé que depuis l'avis de la HAS du 5 novembre dernier, il est à nouveau possible d'effectuer les rappels Moderna, en demi-dose. Cet avis est motivé par la décision de l'EMA du 25 octobre dernier qui autorise les rappels de Moderna selon cette modalité. Il est également rappelé qu'à la suite de l'avis de la HAS du 5 novembre, il est désormais recommandé de privilégier la vaccination à l'aide du vaccin Pfizer-BioNTech, lorsque celui-ci est disponible, pour les personnes âgées de moins de 30 ans, qu'il s'agisse des primo-vaccinations ou des rappels.

Il est également rappelé que les deux vaccins Moderna et Pfizer-BioNTech disposent d'un excellent profil de sécurité et d'une grande efficacité. Les deux vaccins doivent être utilisés afin d'assurer l'accélération de la campagne de rappel.

Pour les rappels en vaccin Moderna, une boîte de kit d'administration contenant 100 seringues ayant un pas de 0,01 mL a été livrée aux officines en ayant fait la demande entre le 17 et le 23 novembre. Des seringues supplémentaires peuvent être demandées auprès des grossistes-répartiteurs.

Dates de livraison en officine : l'ensemble des flacons de vaccins Pfizer-BioNTech et Moderna commandés la semaine du 6 décembre arriveront dans les officines entre le 17 et le 21 décembre. Les rendez-vous de vaccination peuvent être prépositionnés à partir du lendemain de la date prévisionnelle de livraison.

Par ailleurs, d'une manière générale, il est rappelé la nécessité pour les femmes enceintes de se faire vacciner, en primo-injection et en rappel.

II. PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES

Les flacons de vaccins Pfizer-BioNTech et Moderna commandés les 29 et 30 novembre seront livrés en officine **entre le vendredi 10 et le mardi 14 décembre.**

A la suite des annonces gouvernementales du 25 novembre dernier sur l'accélération de la campagne de rappels, un nombre très important de doses Pfizer-BioNTech et Moderna a été commandé par les professionnels de santé de la ville les 29 et 30 novembre derniers. A la fermeture du portail, plus de 4 millions de doses avaient été commandées, dont 3,2 millions de doses Pfizer-BioNTech soit plus du double de la commande passée la semaine dernière. Ce signal est très positif. Il illustre la très forte mobilisation des professionnels de santé de la ville.

Ces commandes mettent toutefois en évidence un fort déséquilibre entre les deux vaccins : plus de 80% des commandes correspondent à des vaccins Pfizer-BioNTech et seulement 20% à des vaccins Moderna. Or, afin de vacciner rapidement tous nos concitoyens en rappels, les deux vaccins à ARNm doivent être utilisés, étant donné, nous le rappelons, que leur efficacité reste prouvée et les effets indésirables rares.

Dans ce cadre, seules 2,4 M de doses peuvent être livrées en ville en Pfizer-BioNTech cette semaine, compte tenu notamment de la capacité maximale de la chaîne logistique.

Au vu de ces éléments et afin de vous livrer le nombre de doses de vaccins à ARNm commandées, dans les temps impartis, et donc de poursuivre l'accélération de la vaccination, **une petite partie de certaines commandes faites en flacons Pfizer-BioNTech sera livrée en flacons Moderna.** La part honorée des commandes passées en flacons Pfizer-BioNTech reste importante : plus de 73% des doses commandées en Pfizer seront livrées. Ceci **implique un ajustement d'environ la moitié des commandes passées**, ajustement qui a été fait de manière homogène sur tout le territoire.

Les commandes des EHPAD, ESMS, sages-femmes, chirurgiens-dentistes, MSP et CDS, résidences autonomes, LBM et SSU ne sont pas affectées par l'ajustement. Elles seront livrées comme passées initialement.

Seuls les médecins, pharmaciens, infirmiers, ayant commandé 5 flacons ou plus sont concernés.

Des ratios ont été établis afin de n'ajuster que les commandes passées majoritairement en vaccin Pfizer-BioNTech. Ainsi, les commandes comprenant plus de 30% de doses Moderna ne sont pas modifiées.

Par exemple, un médecin ayant commandé 5 flacons de vaccin Moderna et 5 flacons de vaccin Pfizer-BioNTech ne verra pas sa commande modifiée dans la mesure où elle respecte les ratios établis.

Pour les autres commandes, celles majoritaires en vaccin Pfizer-BioNTech ou uniquement composées de ce vaccin, une substitution en Moderna est réalisée, à partir de 5 flacons Pfizer-BioNTech commandés.

Exemples :

- *un infirmier qui a commandé 4 flacons Pfizer-BioNTech et aucun flacon Moderna voit sa commande inchangée ;*
- *un médecin qui a commandé uniquement 5 flacons Pfizer-BioNTech (soit $5 \times 7 = 35$ doses), recevra 1 flacon Moderna et 3 flacons Pfizer-BioNTech, ce qui correspond à 41 doses ($1 \times 20 + 3 \times 7 = 41$) ;*
- *un pharmacien, qui a commandé uniquement 10 flacons de Pfizer (soit 70 doses), recevra 2 flacons Moderna et 5 flacons Pfizer-BioNTech, ce qui correspond à 75 doses ($2 \times 20 + 5 \times 7 = 75$).*

Les quantités qui seront effectivement envoyées en fonction des commandes sont confirmées par publipostage, afin que chaque professionnel puisse organiser sa vaccination.

Confirmation de livraison : un mail de confirmation de la commande précisant la date et les volumes de livraison de vaccin Moderna et Pfizer-BioNTech a été envoyé le **vendredi 3 décembre** aux officines (volumes commandés par l'officine pour elle-même et pour les effecteurs pour lesquels elle a commandé), aux médecins, chirurgiens-dentistes et sages-femmes (volumes qui leur sont destinés). La confirmation de commande correspondra au nombre de flacons retenus après l'ajustement possible des commandes, une demande de modification ne sera pas possible.

III. POINT D'ATTENTION SUR LA PEREMPTION DES DOSES DE VACCIN

Quel que soit le vaccin, nous vous recommandons de bien consulter les étiquettes de péremption et **les dates limites d'administration** sur le flacon avant toute injection.

Nous vous rappelons que les vaccins Pfizer-BioNTech livrés en pharmacie se conservent au maximum un mois à 2-8°C. Nous vous invitons à la plus grande vigilance sur les dates de péremption des flacons qui vous sont livrés, car ces dernières peuvent être très courtes. Nous vous conseillons donc d'en commander le nombre nécessaire et de les injecter rapidement, afin d'**éviter de constituer un stock inutilisé**.

Si un flacon de vaccin (Pfizer-BioNTech ou Moderna) n'a pas été récupéré après un délai d'une semaine, l'officine peut le proposer à d'autres professionnels de santé, en respectant scrupuleusement toutes les modalités de conservation et de transport de ce vaccin, **ou l'utiliser pour ses propres rendez-vous de vaccination**. Les pharmaciens concernés sont invités à contacter les professionnels ou établissements de santé concernés avant de redistribuer les doses qui leur étaient initialement attribuées.

Nous vous rappelons que les flacons périmés doivent être évacués suivant la filière d'élimination CYCLAMED, quel que soit le vaccin. Vous trouverez les modalités du circuit d'élimination des déchets issus de la vaccination covid-19 en ville dans l'[annexe 1 du DGS-Urgent n°2021_98](#).

En cas de question sur la distribution des vaccins aux professionnels de santé en ville, les pharmaciens peuvent contacter le service client via le formulaire « Contacter le support » du portail de télé-déclaration : des conseillers pourront répondre à leurs questions et les renseigner sur les livraisons prévues pour leur officine (dates et volumes exacts de livraison).

Nous vous remercions pour votre mobilisation remarquable dans cette nouvelle accélération de la campagne de vaccination et de rappel, qui est décisive pour contenir la vague épidémique en cours.

Bernard CELLI
Responsable de la Task Force Vaccination

Pr. Jérôme SALOMON
Directeur général de la Santé

Signé

Signé